

## **Conseil Municipal : Séance du 23 novembre 2011**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe CANOT, Maire.

**Présents** : Mmes Copinne, Lesage, et Peltier.

Mrs Arnould, Ducoudray, Hugueville, Peltier, Robin, Valsesia.

**Absent** : Mme Roynette procuration à Mr CANOT.

**Secrétaire de séance** : Mme Cindy PELTIER

**Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011.

**Réforme de la fiscalité de l'aménagement :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conserver le taux de 1 % pour la taxe communale sur l'aménagement, sur l'ensemble du territoire de Sécheval ainsi que toutes les exonérations possibles (date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions : 1<sup>er</sup> mars 2012).

**CNP Assurance statutaire du personnel 2012 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'assurance du personnel auprès de la CNP.

**Mandatement nouvelles dépenses d'investissement sur le budget primitif 2012 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses nouvelles d'investissement sur le budget de l'exercice 2012 dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2011.

**Devis éclairage public :**

Mr Le Maire soumet au Conseil Municipal un devis d'un montant de 23 609,04 € concernant l'éclairage public rue d'en haut et chemin du champ de Renwez.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'engager les travaux d'éclairage public et charge le Maire d'effectuer les demandes de subvention.

**Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de 50 € à l'AFM (association française contre les myopathies) sur l'exercice 2012.

**Heures Complémentaires :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.